

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NIORT - 7901 - Actes des sociétés (A) - Dépôt
le 02/09/2024 - 3478 - 2001 D 00165 - 439 966 573 - A.N.E.R.A

Transformation de la SC A.N.E.R.A en SAS

**Rapport du Commissaire aux Comptes
désigné en vue de la transformation de la société
en société par actions simplifiée
SC A.N.E.R.A
Société au capital de 201 000 €
Siège social : 14 Chemin de Bellevue
79230 VOUILLE
RCS Niort 439 966 573**

Transformation de la SC A.N.E.R.A en SAS

**Rapport du Commissaire aux Comptes
désigné en vue de la transformation de la société
en société par actions simplifiée
SC A.N.E.R.A**
Société au capital de 201 000 €
Siège social : 14 Chemin de Bellevue
79230 VOUILLE
RCS Niort 439 966 573

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision unanime des associés, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Exposé de l'opération projetée :

Votre société « SC A.N.E.R.A » a été constituée sous forme de société civile.
A ce jour, son capital s'élève à la somme de 201 000 € divisé en 20 100 parts sociales.
Une structure par actions paraissant mieux adaptée aux développements futurs, votre assemblée générale devra décider de cette transformation en société par actions simplifiée.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

DS
W

Transformation de la SC A.N.E.R.A en SAS

Appréciation de la valeur des biens composant l'actif social et du montant des capitaux propres par rapport au capital social :

Nos contrôles, afin d’apprécier la valeur des biens composant l’actif social, ont porté sur les comptes annuels établis au 31 mars 2024 (avec en comparaison les comptes annuels établis au 31 mars 2023) qui peuvent se synthétiser comme suit :

BILAN en €			Compte de Résultat en €		
	31/03/2024 (12 mois)	31/03/2023 (12 mois)		31/03/2024 (12 mois)	31/03/2023 (12 mois)
Actif immobilisé			Capitaux propres		
Immo incorp.	0	0	Capital social	201 000	201 000
Immo corp.	1 096 925	1 137 174	Autres réserves	780 955	661 925
Immo financ.	574 106	535 843	Résultat de l'exercice	125 551	119 029
Actif circulant			Prov. réglementées	108 970	110 365
Stock	0	0	Dettes		
Créances	2 765	48 649	Dettes financ.	515 122	626 750
Disponibilités	61 314	23 396	Dettes frs	1 090	1 039
Divers	0	1 634	Autres dettes	2 424	26 588
TOTAL	1 735 112	1 746 696	TOTAL	1 735 112	1 746 696
			Chiffre d'affaires	185 397	166 176
			Autres produits	292	43
			Achats de MP et variation de stocks	0	0
			Autres achats et charges externes	9 139	8 718
			Impôts et taxes	26 644	9 414
			Charges de personnel	10 628	10 447
			Dotations amort & provisions	56 427	60 970
			Autres charges	1	1
			Résultat d'exploitation	94 711	90 219
			Résultat financier	49 795	45 842
			Résultat exception.	1 395	3 044
			Impôts sur les bénéfices	20 350	20 076
			Résultat de l'exercice	125 551	119 029

Au 31 mars 2024, les capitaux propres de votre société s'élevaient avant affectation du résultat à 1 216 476 € pour un capital social de 201 000 €.

Nos contrôles s’appuient sur les documents et états comptables qui nous ont été communiqués par le cabinet d’expertise comptable SOREC.

Nous avons effectué nos diligences dans le cadre d'un examen limité, complété de contrôles particuliers, conformément aux normes de la profession :

- la valeur des différents éléments Actif et Passif a été déterminée conformément aux principes comptables en vigueur.
- la détermination du résultat a été effectuée dans le respect des règles comptables applicables aux éléments entrant directement ou indirectement dans sa formation.

Nous n’avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social et le montant des capitaux propres à la date des comptes annuels du 31 mars 2024 est au moins égal au montant du capital social.

Transformation de la SC A.N.E.R.A en SAS

Nos contrôles réalisés sur la période écoulée depuis le 1^{er} avril 2024 n'ont rien révélé qui puisse avoir une incidence défavorable sur les éléments ci-dessus.

Il n'a pas été porté à notre connaissance d'avantages particuliers stipulés au profit des associés ou de tiers.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse, appréciée à partir des comptes annuels du 31mars 2024 ainsi que des comptes annuels du 31 mars 2023, est la suivante :

- les comptes annuels établis au 31 mars 2024, qui n'a fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître un bénéfice comptable de 125 551 €, des capitaux propres de 1 216 476 € avant affectation du résultat supérieurs au montant du capital social ;
- la comparaison avec les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2023, qui n'ont également fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, nous amène à constater sur l'exercice clos le 31 mars 2024 une hausse des produits d'exploitation avec des charges d'exploitation également en augmentation, un résultat financier de 49 795 € qui avec l'impôts sur les sociétés nous amène globalement à un bénéfice comptable de 125 551 €;
- la situation financière de cette structure n'appelle pas de remarque de notre part au titre des 2 derniers exercices ;

Il n'a pas été porté à notre connaissance d'événements de nature à modifier cette appréciation depuis le 1^{er} avril 2024.

Conclusion :

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société telle qu'elle est analysée ci-dessus n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité de l'exploitation.

Poitiers, le 13 août 2024

**Pour la société AUDIT XPERT
Laurent JOUDON**

Commissaire aux Comptes et à la transformation
Inscrit près la Cour d'appel de Poitiers

DocuSigned by:

13E16577C30F43F...

